

Département de l'Isère

Arrondissement
LA TOUR DU PIN

Commune de
MASSIEU

65 Allée du Château
38620

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

ID : 038-213802226-20260409-DEL2026_029-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MASSIEU**

Nombre de Conseillers

- En Exercice	15
- Présents	14
- Votants	15
- Absents/excusés	01

Date de convocation :
02/04/2026

**Délibération n°
DEL2026 029**

OBJET :

**Désignation des
délégués
représentants la
commune au TE38**

Page n°1/2

Liberté,
Égalité,
Fraternité

Le neuf avril deux mille vingt-six à 18h30, le conseil municipal de la Commune de Massieu dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de BOUILHOL Norbert, Maire.
CUENOT Delphine a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (article L.2121-15 du CGCT).

Présents : BOUILHOL Norbert, CUENOT Delphine, EYDELON-MONTAL Corentin, DE MARCO Bettina, BARTHELEMY Rémi, DELPHIN Françoise, GALLO Stéphane, JUILLAN-BINARD Jérémy MATELOT Marie, MATHELIN Françoise, PERON Stéphanie, PIVOT-PAJOT Christophe, PIVOT-PAJOT Stéphanie et THIELLAND Alexis.

Absents/excusé(s) : DE BACCO Christian

Pouvoirs donnés : DE BACCO Christian a donné pouvoir à CUENOT Delphine

Le Quorum est atteint.

La commune étant adhérente au Territoire d'Énergie Isère (TE38), il convient, suite au renouvellement du conseil municipal, de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant, afin de représenter la commune au sein du Comité syndical de TE38.

Sont proposés pour siéger comme délégués représentant la commune au TE38 :

TITULAIRE	SUPLÉANT
• DE BACCO Christian	• DE MARCO Bettina

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de TE38 ;

VU la délibération d'adhésion à TE38 ;

Considérant qu'en application de l'article L 5721-2 du Code général des collectivités territoriales, pour l'élection des délégués des communes au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres ;

Considérant que le mandat des nouveaux représentants de TE38 ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du Comité syndical de TE38 ;

Département de l'Isère

* * *

Arrondissement
LA TOUR DU PIN

* * *

Commune de
MASSIEU

65 Allée du Château
38620

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

ID : 038-213802226-20260409-DEL2026_029-DE



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE les membres suivants pour siéger comme délégués au TE38 :

Nombre de Conseillers

- En Exercice	15
- Présents	14
- Votants	15
- Absents/excusés	01

- DE BACCO Christian (titulaire)
- DE MARCO Bettina (suppléant)

Ainsi fait et délibéré les Jour, Mois et An susdits.

POUR COPIE CONFORME

Date de convocation :
02/04/2026

Délibération n°
DEL2026 029



Le Maire, Norbert BOUILHOL

La secrétaire, Delphine CUENOT

OBJET :

Désignation des
délégués
représentants la
commune au TE38

Page n°2/2

Liberté,
Égalité,
Fraternité